

MIRABEL

VOUS INFORME

Vol. 5, n° 24

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL

Novembre 2019

Dépôt d'un mémoire au gouvernement du Québec

Mirabel aspire fortement à la création d'une zone d'innovation sur son territoire



Actuellement, le gouvernement du Québec en est à amorcer le déploiement d'une démarche ambitieuse visant la désignation de zones d'innovation de calibre international à travers tout le Québec. Pour faire l'objet d'une telle désignation, ces zones devront répondre à de nombreuses caractéristiques recherchées, dont celle de se positionner dans « des secteurs technologiques d'avenir pour lesquels le Québec détient des avantages comparatifs importants ».

Se démarquant exceptionnellement dans les secteurs de l'aéronautique et la logistique en particulier, au point d'être devenue une plaque tournante de classe mondiale en aérospatiale, la Ville de Mirabel porte un très grand intérêt à cette démarche. Ainsi, elle est très fière d'avoir soumis récemment, à l'attention du ministère de l'Économie et de l'Innovation, un mémoire en faveur de la création d'une telle zone sur son territoire.

Propulsée par sa vitalité socio-économique fulgurante, Mirabel est persuadée présenter une candidature extrêmement solide à cet égard.

D'ailleurs, le mémoire a été fortement appuyé par ses partenaires du milieu, en tout premier lieu par Aéroports de Montréal, responsable de l'Aérocité internationale de Mirabel, et par de très nombreuses entreprises d'envergure siégeant sur son territoire, telles qu'Airbus, Bell (Helicopter), Mecachrome, Safran, Stelia, Avianor, Syscomax et Sonaca, pour ne nommer que celles-là. Le mémoire contient également des lettres d'appui de multiples acteurs du milieu, sans compter que la candidature a été entérinée par les élus provinciales de Mirabel : la ministre Sylvie D'Amours et la députée Lucie Lecours.

« Le dépôt du mémoire est une première étape qui vise à démontrer notre grand intérêt et notre potentiel sérieux dans le cadre de cette démarche », a indiqué le maire Bouchard. « Nous sommes déterminés à participer activement au mouvement que générera la création de zones d'innovation, dont l'objectif ultime est de créer de la prospérité pour tous les Québécois, a-t-il ajouté.

Marché DE NOËL DE MIRABEL

DU 6 AU 22 DÉCEMBRE

CAHIER À CONSERVER À L'INTÉRIEUR!

VILLE DE MIRABEL | TOURISME MIRABEL

RÉDACTION ET PRODUCTION Service des communications | IMPRESSION Hebdo Litho | PHOTO Yvan Labelle, Image-13, Clair Obscur | DISTRIBUTION Postes Canada
RENSEIGNEMENTS Service des communications, Ville de Mirabel, 14111, rue Saint-Jean, Mirabel (Québec) J7J 1Y3 | TÉLÉPHONE 450 475-8653
SITE INTERNET www.ville.mirabel.qc.ca | COURRIEL communications@ville.mirabel.qc.ca | DÉPÔT LÉGAL Bibliothèque nationale du Québec | TIRAGE 25 622 exemplaires

VILLE DE
MIRABEL

À compter du 1^{er} décembre

La collecte des matières organiques sera aux deux semaines

À compter du 1^{er} décembre, la collecte des matières organiques s'effectuera aux deux semaines, et ce, jusqu'au 31 mars inclusivement pour la période hivernale. Assurez-vous de ne pas manquer votre collecte en portant une attention particulière à l'horaire disponible à ville.mirabel.ca/services/services-aux-citoyens/collectes-et-ecocentres.

Nous vous rappelons qu'il est de mise de sortir votre bac avant 7 h le jour de la collecte ou après 20 h la veille.

Si votre bac a été oublié lors de la collecte, veuillez communiquer avec le Service de l'environnement, au 450 475-2006, dans les 24 heures suivant la fin de la collecte. Un suivi auprès du fournisseur de service sera fait. Veuillez prendre note que les bacs sortis en retard ne pourront être vidés.

Les collectes débutent à 7 h le jour prévu selon le secteur et se poursuivent jusqu'à 18 h.

Rappel

En prévision des opérations de déneigement, nous vous rappelons de déposer votre bac roulant dans votre entrée charretière et non dans la rue.

Inscription aux activités de loisirs

Avez-vous un dossier « famille » ?

Avez-vous oublié votre code d'utilisateur ou votre mot de passe ?

Dans l'éventualité d'une ouverture de dossier ou de mot de passe ou de code d'utilisateur à réinitialiser, il est important de communiquer avec le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, au 450 475-8656, poste 4006, avant le 7 janvier 2020.

Ces informations sont nécessaires pour la prochaine période d'inscription aux activités de loisirs de l'hiver 2020, qui aura lieu du 7 au 13 janvier 2020.

Les activités seront présentées dans le cahier loisirs – hiver 2020, qui sera disponible dès la mi-décembre au www.mirabel.ca, et dans la prochaine édition du bulletin municipal.

Calendrier des événements

SOUPER DES FERMIERES

Le Cercle de fermières de Saint-Augustin invite ses membres à un souper de Noël après la réunion régulière.

Date: le 10 décembre, 16 h

Lieu: au centre de l'Harmonie
8469, rue Saint-Jacques, Saint-Augustin

Renseignements: Aline Prince, au 450 475-8278



Il est maintenant possible de faire des demandes de permis en ligne!

Le Service de l'aménagement et de l'urbanisme de la Ville de Mirabel est heureux de vous annoncer une grande nouveauté dans l'offre des services en ligne. En effet, il est maintenant possible pour les citoyens de Mirabel d'effectuer des demandes de permis depuis le confort de leur foyer ou à partir de n'importe quelle plateforme mobile, et ce, même lorsque les bureaux sont fermés! Dans une première phase, il sera possible de faire les démarches en ligne pour les permis suivants:

- Démolition;
- Construction d'un garage;
- Permis pour une enseigne;
- Permis d'occupation (place d'affaires et changement d'usage);
- Installation d'une piscine creusée;
- Installation d'une piscine hors-terre;
- Construction d'un poulailler;
- Construction d'un bâtiment accessoire de plus de 18 mètres carrés;
- Rénovations;
- Vente extérieure temporaire.

Pour ces divers types de permis, le citoyen pourra effectuer l'ensemble des opérations à distance, ce qui inclut le paiement par carte de crédit. Il ne sera plus nécessaire de se déplacer pour récupérer son permis, qui sera disponible pour impression dès que les frais auront été acquittés et que le Service de l'aménagement et de l'urbanisme l'aura émis.

Afin de guider les citoyens dans les procédures à suivre, un tutoriel sous forme de vidéo sera disponible prochainement sur le site Internet de la Ville. D'ici là, un document écrit sera disponible afin de guider l'utilisateur dans les démarches. Il est également possible de nous joindre par téléphone si vous avez des questions.

Une fois les démarches débutées, des courriels de suivi seront envoyés à chacune des étapes du processus. Si la demande de permis nécessite des plans ou autres devis, des instructions à l'écran guideront les citoyens dans leur démarche pour inclure les documents manquants de manière électronique. La procédure est très simple et plusieurs formats de fichiers pourront être utilisés. Également, si la demande est incomplète ou si la personne en charge du dossier a des questions, un courriel sera acheminé au citoyen, ou ce dernier sera joint par téléphone.

Ce nouveau service vise à offrir plus de flexibilité et de souplesse aux citoyens de Mirabel tout en évitant, lorsque possible, des déplacements à l'hôtel de ville. Ce service sera assurément populaire et éventuellement, d'autres types de permis pourraient être offerts sur la plateforme en ligne.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le Service de l'aménagement et de l'urbanisme par téléphone, au 450 475-2007, ou par courriel, à l'adresse info.urbanisme@mirabel.ca.

Les Mirabellois sont généreux pour La Nuit des Sans-Abri



Le 19 octobre dernier avait lieu la Nuit des Sans-Abri au *Skate parc* de Saint-Janvier. Sous le thème « Différents visages, différentes histoires », plus de 85 personnes étaient présentes lors de cette soirée de sensibilisation à la cause de l'itinérance. Pour l'événement, la population de Mirabel a fait preuve d'une grande générosité, en faisant des dons de vêtements chauds, de couvertures et d'argent. La troupe de danse *Team Unified* a offert une prestation empreinte de solidarité pour souligner la cause à leur façon. La Nuit des Sans-abri est un événement annuel visant à sensibiliser le public

aux réalités des personnes itinérantes et à risque de l'être. Soulignée au Québec depuis 1984, chaque automne, cette initiative est l'œuvre de plusieurs organismes communautaires travaillant auprès des sans-abri qui organisent simultanément des vigiles de solidarité partout dans la province. Cet événement souhaite offrir un espace de rencontres et de mixité sociale entre tous les membres de la communauté, indifféremment de leur statut social. C'est une occasion unique pour s'informer sur l'itinérance et remettre en question les préjugés.

Sept jeunes judokas mirabellois s'entraînent avec des olympiens

Sept judokas du Club de judo de Mirabel ont eu la chance de participer à un entraînement jeunesse spécial avec les olympiens Joliane Melançon (Londre 2012), Antoine Bouchard (Rio 2016) et Catherine Beauchemin-Pinard (Rio 2016), le 1^{er} novembre dernier, au complexe sportif Claude-Robillard de Montréal.

Sept élèves de l'école Konki do kan Mirabel ont ainsi eu l'occasion d'approfondir leurs techniques enseignées par leurs idoles.

Six des sept élèves présents lors de la formation ont d'ailleurs obtenu d'excellents résultats lors de la Coupe d'Entremont qui avait lieu à Blainville, le 16 novembre dernier, leur permettant de gravir les trois marches du podium.

Lors de cette compétition, Iram Hacherouf et Léo Tardif ont récolté la médaille d'or. Ilyane Hacherouf, Ludovik Martin et Ludovic Lafleur ont quant à eux obtenu une médaille d'argent alors que Xavier Vallières s'est mérité la troisième position.

Félicitations à ces jeunes judokas pour leurs exploits !



CAPSULE ÉCOCITOYENNETÉ



COMMENT DISPOSER DE VOS BRANCHES D'ARBRES

Des branches sont tombées sur votre terrain et vous ne savez pas comment vous en départir? Voici les solutions qui s'offrent à vous :

La collecte des matières organiques (bac brun) accueille les branches de moins de 1 cm de diamètre et d'une longueur de moins de 60 cm (2 pieds).

La collecte des matières résiduelles (ordures) permet aux citoyens de se départir des branches qui ont un diamètre de plus de 1 cm et d'un maximum de 7 cm (3 po). Les branches doivent être d'une longueur maximale de 1,2 m (4 pieds) et mises en ballot de façon à ce qu'un employé puisse le prendre seul. Pensez à la sécurité des éboueurs.

L'écocentre accepte les branches qui ont diamètre maximal de 15 cm (6 po) et une longueur maximale de 1,8 m (6 pieds). Elles doivent être déposées de façon ordonnée comme le préposé vous le mentionnera sur place. Soyez courtois avec ce dernier !

Si vos branches sont plus grosses encore, prenez un contrat avec un entrepreneur pour qu'il effectue le déchiquetage des branches sur place.

Si vous avez toujours des interrogations à ce sujet, communiquez avec le Service de l'environnement, au 450 475-2006, qui se fera un plaisir de répondre à vos questions.

Campagne de paniers de Noël

Les pompiers, policiers et ambulanciers font appel à votre générosité!

Noël est synonyme de réjouissance, de bonheur et d'abondance pour plusieurs. Toutefois, cette période de l'année s'avère aussi une des plus difficiles pour de nombreuses familles. C'est avec une vision de partage et d'entraide qu'il y a 26 ans, le Fonds d'aide des policiers et policières de Mirabel a été fondé afin d'aider les familles dans le besoin. Ainsi, des paniers de Noël et des cadeaux sont offerts aux enfants, afin de leur apporter un peu de joie et de réconfort.

Pour ce faire, les policiers et policières, pompiers et pompières ainsi que le Service ambulancier sollicitent, encore cette année, votre aide monétaire afin que soient distribués quelque 325 paniers ainsi qu'une centaine de cadeaux aux familles mirabelloises dans le besoin.

Les cadeaux seront remis aux enfants lors d'une fête de Noël qui aura lieu le samedi 21 décembre et les paniers seront remis aux familles le lendemain, le 22 décembre.

Pour faire une demande de panier, vous pouvez composer le 514 212-3612.

Les athlètes mirabellois impressionnent par leurs exploits!



Grâce aux fonds amassés lors de l'édition 2019 du Tournoi de golf Mirabel et à la générosité de tous ceux qui y ont contribué, la Ville de Mirabel a pu honorer non moins de 26 athlètes à l'occasion du Gala méritas sportif qui a lieu le jeudi 7 novembre dernier, au centre culturel du Domaine-Vert Nord.

Fière d'encourager le développement des talents, la Ville a tenu pour une troisième année consécutive ce gala, qui a pour but d'honorer et de récompenser les réalisations sportives des athlètes de Mirabel qui s'illustrent de façon exceptionnelle.

Au total, plus de cinquante dossiers, répartis dans six catégories, ont été soumis à un comité de sélection, qui a tenu compte dans son évaluation de différents critères. Autant les membres de ce comité que les officiels ayant assisté au gala, incluant le maire Jean Bouchard présent pour remettre les bourses aux récipiendaires, ont été soufflés par tout ce que les lauréats ont accompli au cours de la dernière année.

« Nous sommes heureux de compter, parmi la grande famille mirabelloise, des athlètes qui réussissent des performances exceptionnelles et qui relèvent des défis épatants, se démarquant à travers le Québec, le Canada et même le monde! », a indiqué le maire.

L'ensemble des candidats et lauréats se sont en fait illustrés dans une grande variété de disciplines. Ils s'entraînent de façon rigoureuse, entre 10 h et 40 h par semaine dans certains cas. Ayant décroché une panoplie de médailles lors de compétitions et championnats régionaux, provinciaux, nationaux et internationaux, plusieurs d'entre eux nourrissent des rêves extrêmement ambitieux, tels que de remporter des victoires à des compétitions de haut niveau, d'être repêchés dans des ligues majeures ou des universités américaines ou encore de se rendre aux Jeux olympiques. Rien de moins!

La Ville de Mirabel lève son chapeau bien haut à ces athlètes, de même qu'à tous les sportifs mirabellois, leur souhaitant de continuer à briller et à s'accomplir à la hauteur de leur plein potentiel.

Athlètes de 8 à 12 ans

- 1^{ère} place : Mavrick Sauvé – Ski acrobatique (en bosses et en sauts)
- 2^e place : Zachary Langley – Baseball, hockey, golf, course à pied
- 3^e place : Chloé Désilets – Karaté
- 4^e place : Emy Lamoureux – Karaté
- 5^e place : Elizabeth Shank – Gymnastique

Athlètes de 13 à 17 ans

- 1^{ère} place : Juliette Davidson – Natation
- 2^e place : Justin Renault – Patinage de vitesse
- 3^e place : Delphine Renault – Patinage de vitesse
- 4^e place : Juliette Chalifoux – Gymnastique
- 5^e place : Jade Généreux – Volleyball

Athlètes de 18 ans et plus

- 1^{ère} place : Rosalie Davidson – Natation
- 2^e place : Nathalie Ladouceur et Jean-François Rousseau – Duo de danse sportive
- 3^e place : Martin Vallières – Judo

Catégorie sport-études au secondaire

- 1^{ère} place : Nicolas Martineau – Ski acrobatique (en bosses et en sauts)
- 2^e place : Jérémy Leroux – Hockey
- 3^e place : Mélodie Gougeon – Ski acrobatique (demi-lune)
- 4^e place : Tiffany Coones Pedreira – Patinage artistique
- 5^e place : Jérémy Thérien – Baseball

Catégorie sport-études post-secondaire

- 1^{ère} place : Chloé Dion – Soccer
- 2^e place : Emma Rousseau – Danse sportive
- 3^e place : Olivier Généreux – Football

Entraîneuse de l'année

Maryse Couturier – Patinage artistique

Catégorie élite

- 1^{ère} place : Francis Martin – Triathlon
- 2^e place : Marc-Olivier Labelle – Ski alpin
- 3^e place : Charlotte Perron – Cheerleading

Ce sont des bourses de 600 \$, 500 \$, 400 \$, 300 \$ et 200 \$ qui ont été respectivement décernées, grâce aux fonds amassés lors du Tournoi de golf Mirabel 2019, aux athlètes arrivés en 1^{ère}, 2^e, 3^e, 4^e ou 5^e place dans leur catégorie.



Entente signée entre la Ville et la Fraternité des policiers de Mirabel

Le maire Jean Bouchard et la présidente de la Fraternité des policiers de Mirabel, Suzanne Ethier, procédaient le 20 novembre dernier à la signature de la nouvelle convention collective pour une période de 8 ans, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2025.

GREFFIER ADJOINT

Service: Greffe

Domaine d'emploi:

Greffe / Gestion documentaire

Statut: Cadre intermédiaire

Nombre de poste: 1

Numéro de concours: J1119-0706

Date d'affichage: Le 21 novembre 2019

Date de fin d'affichage: Le 5 décembre 2019

NATURE DU TRAVAIL :

Relevant de la greffière, le titulaire du poste rédige des procès-verbaux, ententes, contrats, règlements, avis publics ainsi que tout autre document relatif à la prise de décision par le Conseil municipal. Il a la responsabilité d'analyser les législations, d'effectuer des recherches, de fournir des opinions juridiques aux divers services de la Ville et au Conseil municipal. Il est notamment responsable des dossiers de ventes pour taxes, des soumissions, des réclamations et de l'accès aux documents. Il assume également un rôle important dans l'organisation des élections et les référendums. Il accomplit toute autre tâche connexe à son domaine d'activité.

EXIGENCES :

- posséder un baccalauréat en droit et être membre du Barreau;
- posséder un minimum de trois (3) années d'expérience en milieu municipal;
- expérience en gestion du personnel;
- excellente habileté de communication orale et écrite;
- capacité à travailler en équipe et à fournir un excellent service à la clientèle;
- bon esprit d'analyse, autonomie, dynamisme et minutie;
- toute autre combinaison d'expérience pertinente à la nature du travail pourrait être considérée.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Les conditions de travail et avantages sociaux sont ceux établis selon la politique de la Ville de Mirabel pour les postes de cadres intermédiaires.

PRÉPOSÉS AUX PARCS

Service : Des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Domaine d'emploi : Aréna / Parc

Statut : Personne salariée non-syndiquée

Nombre de poste : 5

Numéro de concours : J1119-0514

Date d'affichage : Le 18 novembre 2019

Date de fin d'affichage : Le 4 décembre 2019

NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel requiert les services de plusieurs étudiants dynamiques pour combler le poste de préposé aux parcs (chalets, jeux d'eau et patinoires) au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

Relevant du coordonnateur - plateaux sportifs extérieurs et soutien aux événements, le titulaire :

- s'occupe de l'entretien des parcs;
- fait l'entretien ménager des chalets de parc;
- effectue le déneigement des patinoires et des accès lors de légères chutes de neige;
- effectue la surveillance des parcs et des patinoires;
- répond aux questions des citoyens;
- complète des rapports journaliers;
- effectue toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

EXIGENCES :

- posséder un permis de conduire de classe 5 valide;
- faire preuve d'autonomie, de débrouillardise et être à l'aise avec le public;
- être prêt à travailler sous différentes conditions météorologiques;
- être disponible pour travailler selon un horaire variable de jour, de soir, de fin de semaine et lors des congés fériés pour la période des vacances scolaires estivales pour environ 30 heures de travail par semaine;
- être disponible pour travailler selon un horaire variable de soir, de fin de semaine et lors des congés fériés pour les mois de juin et septembre ainsi que pour la période hivernale pour environ 30 heures de travail par semaine.

HORAIRE DE TRAVAIL :

Pour la période estivale, les quarts de travail sont de midi à 21 h 30.

Pour la période hivernale, les quarts de travail sont de 17 h à 22h 30 la semaine et de 13 h à 22 h 30 les fins de semaine.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Le taux horaire versé est le salaire minimum en vigueur plus 1,00\$. Les conditions de travail sont celles prévues par la Loi sur les normes du travail.

TRAVAILLEUR SOCIAL

Service: Police

Domaine d'emploi: Police

Statut: Autre

Nombre de poste: 1

Numéro de concours: J1119-0260

Date d'affichage: Le 20 novembre 2019

Date de fin d'affichage: Le 4 décembre 2019

NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel est à la recherche d'une personne dynamique qui agira à titre de travailleur social au Service de police.

Relevant de l'inspecteur au développement organisationnel et aux relations communautaires, le titulaire du poste :

- collabore à l'élaboration d'un plan d'action permettant de s'attaquer aux problèmes prioritaires en proposant des actions réalisables et efficaces et en assure le suivi;
- soutient le travail des policiers lors d'interventions psychosociales et favorise la résolution de problèmes à long terme;
- rencontre, sensibilise, informe et oriente la clientèle sur les différentes étapes judiciaires ainsi que sur les traitements et les ressources appropriées et en assure le suivi;
- favorise le développement de partenariats entre les policiers et les ressources du milieu;
- accomplit toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

EXIGENCES :

- détenir un baccalauréat en travail social;
- posséder un minimum d'une (1) année d'expérience pertinente;
- être membre en règle de l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec;
- bonne connaissance de la langue française parlée et écrite;
- connaître les principaux logiciels de bureautique (Word, Excel,...);
- posséder un permis de conduire valide de classe 5;
- faire preuve de rigueur, d'initiative, d'écoute, d'implication et d'empathie;
- être prêt à travailler sur des horaires incluant les jours, les nuits et les fins de semaines.

HORAIRE DE TRAVAIL :

L'horaire de travail est de 35 heures par semaine.

L'horaire de travail peut différer selon les besoins du Service incluant des quarts de travail de nuit et de fin de semaine. De plus, en cas de situation d'urgence, la personne pourrait avoir à se déplacer.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Les conditions de travail sont celles établies en fonction des postes professionnels non syndiqués.

CONSEILLER EN COMMUNICATION

Service: Communications

Domaine d'emploi: Communications

Statut: Personne salariée régulière à temps plein

Nombre de poste: 1

Numéro de concours: J1119-0191

Date d'affichage: Le 26 novembre 2019

Date de fin d'affichage: Le 9 décembre 2019

NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel est à la recherche d'une personne dynamique pour combler le poste de conseiller en communication à titre de personne salariée régulière à temps plein au Service des communications.

Relevant de la directrice par intérim du Service, le titulaire du poste :

- coordonne le bulletin municipal, ce qui implique, entre autres de rédiger des textes, veiller au respect des échéanciers, rassembler le matériel, effectuer la révision, coordonner le montage graphique et assurer la distribution;
- assure la veille des nouvelles technologies et des réseaux sociaux et émet des recommandations adaptées;
- gère le contenu des textes, bannières, infolettres, médias sociaux, site web, vidéos et graphiques pour la réalisation d'activités de communication en faisant appel à sa créativité;
- assure la réalisation de projets permettant de promouvoir la notoriété et les activités de la Ville;
- accomplit toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

Ce poste ne nécessite pas de programmation mais sa compréhension est un atout.

EXIGENCES :

- détenir un baccalauréat en communication;
- posséder un minimum d'environ (1) année d'expérience pertinente;
- français parlé et écrit impeccable;
- maîtriser les logiciels de la suite Office;
- faire preuve d'une grande autonomie dans son travail;
- détenir une connaissance des normes web, des problèmes de compatibilité des navigateurs et des problèmes d'accessibilité en regard des différentes plateformes;
- maîtriser les langages de la communication et le contenu des différents supports médias (Web, médias sociaux, terminaux mobiles, etc.);
- connaître les logiciels de la suite Adobe Creative Cloud sera considéré comme un atout.

HORAIRE DE TRAVAIL :

Être disponible pour une flexibilité d'horaire, telle que prévue à la convention collective.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

CONCEPTEUR EN DESIGN GRAPHIQUE ET MULTIMÉDIA

Service: Communications

Domaine d'emploi: Communications

Statut: Personne salariée régulière à temps plein

Nombre de poste: 1

Numéro de concours: J1119-0198

Date d'affichage: Le 26 novembre 2019

Date de fin d'affichage: Le 9 décembre 2019

NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel est à la recherche d'une personne dynamique pour combler le poste de concepteur en design graphique et multimédia à titre de personne salariée régulière à temps plein au Service des communications.

Relevant de la directrice par intérim du Service, le titulaire du poste :

- assure la conception des éditions du bulletin municipal et des cahiers spéciaux;
- réalise le cahier des normes graphiques et assure la standardisation et la conformité des livrables;
- gère la photothèque;
- conçoit et réalise des présentations vidéo et PowerPoint ainsi que des outils visuels et promotionnels;
- responsable de la réalisation du visuel et des animations pour les panneaux électroniques;
- accomplit toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

EXIGENCES:

- détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en graphisme (une combinaison d'études et d'expérience pertinente pourrait être considérée);
- posséder un minimum d'une (1) année d'expérience pertinente;
- maîtriser les logiciels de la suite Office et la suite Adobe Creative Cloud;
- faire preuve d'une grande autonomie dans son travail;
- avoir de l'expérience avec l'édition d'un bulletin ou d'un journal;
- avoir de l'expérience avec la gestion d'un site web et le contenu des différents supports médias (Web, médias sociaux, terminaux mobiles, etc.);
- avoir une bonne connaissance du français sera considérée comme un atout.

HORAIRE DE TRAVAIL :

Être disponible pour une flexibilité d'horaire, telle que prévue à la convention collective.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.



POUR POSTULER

Toutes les demandes d'emploi doivent être soumises au www.mirabel.ca, sous :

[Services](#) > [Services en ligne](#) > [Postuler en ligne](#)

Veuillez noter que le genre masculin est utilisé dans l'unique but d'alléger la lecture. Nous ne communiquerons qu'avec les candidats retenus en entrevue.

Les postes sont affichés pour une période de sept jours à partir de cette édition à moins d'avis contraire.

AVIS PUBLICS - 27 novembre 2019

ADOPTION DU BUDGET EXERCICE FINANCIER 2020 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (2020-2021-2022)

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Mirabel, que pour les fins d'adoption du budget de l'exercice financier 2020 et du programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022, le conseil municipal de ladite Ville tiendra une séance extraordinaire le **16 décembre 2019, à 19 h 30**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, Mirabel.

Lors de cette séance extraordinaire, les délibérations du conseil porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations.

Ce dont tous les intéressés sont requis de prendre connaissance et de se gouverner en conséquence.

Donné à Mirabel, ce 20 novembre 2019.

La greffière,
Suzanne Mireault, avocate

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO 2356

Avis est donné que lors d'une séance tenue le 11 novembre 2019, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2356 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro U-2303 de façon à :

- ajouter l'obligation d'obtenir un permis afin d'effectuer l'aménagement, la construction, l'entretien ou la modification d'un chemin agricole;
- préciser les documents obligatoires pour l'obtention d'un permis pour les chemins agricoles.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 20 novembre 2019

La greffière,
Suzanne Mireault, avocate

APPEL D'OFFRES - 27 novembre 2019

APPEL D'OFFRES PUBLIC

Impression du bulletin municipal de la Ville de Mirabel

N/Réf.: G3 211 N163

La Ville de Mirabel demande des soumissions pour l'impression du bulletin municipal.

Les documents d'appel d'offres sont disponibles sur le site Internet du Système électronique d'appel d'offres (ci-après appelé « SÉAO ») à l'adresse suivante : www.seao.ca. L'obtention de ces documents est sujette à la tarification établie par le SÉAO.

La Ville de Mirabel n'est pas responsable de la distribution des documents d'appel d'offres par le SÉAO et il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'ils détiennent tous leurs documents avant de déposer leur soumission. Les soumissionnaires devront joindre à leur soumission tous les documents requis à l'appel d'offres, à défaut de quoi leur soumission pourrait être rejetée.

La Ville de Mirabel ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie.

Pour toute demande supplémentaire, veuillez communiquer avec le responsable de l'appel d'offres, soit M. Bernard Poulin, directeur du Service des communications, au 450 475-8653, poste 2016 ou par courriel, à l'adresse suivante : b.poulin@mirabel.ca.

Les enveloppes de soumissions devront être scellées et porter la mention suivante :

« Impression du bulletin municipal de la Ville de Mirabel »

N/Réf.: G3 211 N163

Elles devront être adressées au Service du greffe et **reçues au plus tard le 16 décembre, à 11 h**, heure en vigueur à l'horodateur de la Ville de Mirabel, 14111, rue Saint Jean, Mirabel (Québec) J7J 1Y3, pour être ouvertes publiquement le même jour, à la même heure et au même endroit.

Pour toute plainte à formuler dans le cadre de cet appel d'offres, veuillez transmettre votre plainte par voie électronique au responsable désigné, soit la greffière à soumissionsplaintes@ville.mirabel.qc.ca, au plus tard, le 9 décembre, en utilisant le formulaire déterminé par l'Autorité des marchés publics disponible sur le site Internet de la Ville.

Bernard Poulin
Directeur du Service des communications
Ville de Mirabel

CAHIER À CONSERVER

DU 6 AU 22 DÉCEMBRE

MARCHÉ INTÉRIEUR
ET EXTÉRIEUR

Marché
* * *
DE NOËL
* * *
DE MIRABEL

ARTISANAT ❁ PRODUITS DU TERROIR ❁ SPECTACLES ❁ KIOSQUES D'ALIMENTATION

CENTRE CULTUREL
DU DOMAINE-VERT NORD
17530, RUE JACQUES-CARTIER
(SECTEUR DOMAINE-VERT NORD)

3 FINS
DE SEMAINE
DE FÉÉRIE !

HORAIRE COMPLET
ET PROGRAMATION
DISPONIBLES
AU MIRABEL.CA



Mirabel aura son premier Marché de Noël!

Un village chaleureux et convivial sera créé pour la féerie de Noël mirabelloise! De nombreux exposants, dont plusieurs artisans, des activités pour toute la famille et une ambiance festive saura charmer petits et grands.

Pour vos achats des Fêtes, un beau moment entre amis autour d'un feu ou voir les yeux de vos tout-petits s'émerveiller, ça se passe au Marché de Noël de Mirabel!

1^{ÈRE} FIN DE SEMAINE
Marché de Noël
et ancien Salon des métiers d'art
6, 7 et 8 décembre
Vendredi 6 décembre: 16 h à 21 h
Samedi 7 décembre: 10 h à 17 h *
Dimanche 8 décembre: 10 h à 17 h
*Le Marché de Noël se poursuit à l'extérieur jusqu'à 21 h

2^È ET 3^È FIN DE SEMAINE
Marché de Noël et plusieurs exposants
13, 14, 15 et 20, 21, 22 décembre
Les vendredis: 11 h à 21 h
Les samedis: 11 h à 21 h
Les dimanches: 11 h à 17 h

.....

Centre culturel du Domaine-Vert Nord
17530, rue Jacques-Cartier, Mirabel (Québec) J7J 2A9

Consultez la page Facebook du Marché et le site Web de la Ville pour connaître l'horaire détaillé.

Vent de fraîcheur pour le Salon des métiers d'art de Mirabel!

Cette année, le traditionnel Salon des métiers d'art subira toute une métamorphose puisque, pour la 27^e édition, cet événement sera combiné à un marché de Noël extérieur!

Le moment était venu de moderniser le Salon des métiers d'art, limité dans son expansion potentielle au complexe du centre culturel du Val-d'Espoir de Mirabel. Plus d'envergure et plus d'espace, mais surtout une combinaison avec le Marché de Noël de Mirabel, qui donneront une valeur ajoutée à l'édition 2019, en plus des animations et des installations améliorées.

Désormais situé dans le centre culturel du Domaine-Vert Nord qui regroupera plus de 50 exposants à l'intérieur, l'ancien Salon des métiers d'art renaît avec le Marché de Noël de Mirabel, du 6 au 8 décembre 2019.

Grâce au Marché de Noël, plus de la moitié de ces exposants pourront prolonger leur présence pour les deux fins de semaines suivantes (jusqu'au 22 décembre). Ces plages horaires ajoutées permettront au public d'avoir plus de temps pour leur visite, en plus de leur offrir l'occasion de se procurer des créations originales conçues par les différents artisans (bijoux, tricots, décorations, produits écoresponsables, vêtements et bien plus encore!).

Encore cette année, vous y retrouverez la qualité des produits offerts par les fidèles artisans mirabellois et des environs.

En espérant vous y voir en grand nombre et vous y faire vivre une nouvelle tradition!

Horaires DU PÈRE NOËL

Vendredi 6 décembre: 17 h à 19 h
Dimanche 8 décembre: 13 h à 17 h
Vendredi 13 décembre: 13 h à 17 h
Samedi 14 décembre: 15 h à 19 h
Dimanche 15 décembre: 11 h à 15 h
Samedi 21 décembre: 15 h à 19 h
Dimanche 22 décembre: 11 h à 15 h



Vendredi 6 décembre

Extérieur à 17 h 30
Inauguration du Marché de Noël

Extérieur de 18 h à 19 h 30
La famille Soucy
(musique folklore classique)

Samedi 7 décembre

Extérieur à 11 h 30 et 15 h
Entraînement Cardio F.I.T.
pour toute la famille
avec Cardio Plein Air

Hall d'entrée de 10 h à 12 h
Duolet de clarinettes par
les musiciens de l'Orchestre
symphonique des Basses-
Laurentides

Extérieur dès 18 h
Contes de Noël autour
du feu avec Louis-Maxime
Lockwell



Dimanche 8 décembre

Intérieur de 11 h à 16 h
Belles Bouilles
Maquillage de fantaisie

Extérieur à 11 h 30 et 15 h
Entraînement Cardio F.I.T.
familial avec Cardio Plein Air



Samedi 14 décembre

11 h à 21 h
Vente de sapins naturels

Intérieur à 11 h
Spectacle La Magie de la chimie (\$)

Hall d'entrée de 13 h à 15 h
Chants et piano
Orchestre symphonique
des Basses-Laurentides

Intérieur à 16 h et 19 h
Les Contes Géants:
Venez vivre les aventures de
«Trico, le petit bas de Noël»

Extérieur dès 19 h
Duo piano/accordéon et voix
Chants de Noël et musique
traditionnelle

Vendredi 13 décembre

17 h à 20 h
Coup de malchance:
Le Grinch veut gâcher Noël!
Viens nous aider à le
convaincre de cesser ses
mauvais coups!

Dimanche 15 décembre

11 h à 21 h
Vente de sapins naturels
Extérieur à 12 h, 13 h et 14 h
Spectacle de gigue
par le duo En 2 Temps

Intérieur à 15 h
Spectacle de Noël
de l'Orchestre symphonique
des Basses-Laurentides (\$)

Vendredi 20 décembre

Extérieur dès 18 h
Contes de Noël autour
du feu avec Louis-
Maxime Lockwell

Samedi 21 décembre

Intérieur à 11 h
Conte de Lucio Sylvestre:
le village pindebois

Intérieur de 13 h à 15 h
Quatuor de cordes par les musiciens
de l'Orchestre symphonique
des Basses-Laurentides

Intérieur et extérieur de 12 h à 16 h
Activités du comité des loisirs du
centre culturel du Domaine-Vert
Nord

Chasse aux lutins, maquillage
et tours de calèche

Extérieur dès 17 h 30
Venez danser grâce
à L'Un-Yves-Air de l'Accordéon

Dimanche 22 décembre

Intérieur à 11 h
Conte de Lucio Sylvestre
le village pindebois

Extérieur de 12 h à 16 h
Tours de calèche



Marché
DE NOËL
DE MIRABEL



9 activités magiques à deux pas de la maison

La Magie de la chimie

Samedi 14 décembre à 11 h

Le spectacle *La Magie de la chimie* à saveur de Noël est proposé par le professeur et créateur des expériences du magazine *Les Débrouillards*: Yannick Bergeron. Il vous transportera dans le monde extraordinaire de la chimie. Attendez-vous à 10 expériences spectaculaires, colorées, explosives et moussantes!

Procurez-vous des billets au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire (8515, rue Saint-Jacques, secteur de Saint Augustin), du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

Les billets sont au coût de 10 \$ par personne et gratuits pour les enfants de moins de 2 ans.

Billets disponibles à la porte le jour même.

Renseignements : 450 475-8656



L'Orchestre symphonique des Basses-Laurentides

Dimanche 15 décembre à 15 h

L'Orchestre symphonique des Basses-Laurentides vous invite à vous joindre à eux pour un concert de Noël. Venez vibrer au son de ce groupe de musiciens qui jouent avec passion les classiques du temps des Fêtes.

Les billets sont en vente à 15 \$ par personne au 514 466-9774.

 [orchestresymphonique.ca](https://www.facebook.com/orchestresymphonique.ca)

Billets disponibles à la porte le jour même.

Restez à l'affût sur la page Facebook du Marché de Noël. Plusieurs paires de billets à gagner!

Journée d'activités par le comité de loisirs du Domaine-Vert Nord

Le samedi 21 décembre de 12 h à 16 h

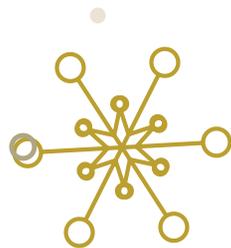
Le comité de loisirs du Domaine-Vert Nord vous offre une journée haute en couleurs! Venez choisir votre maquillage de fantaisie, chasser les lutins et faire un tour de calèche en famille dans le quartier. C'est un rendez-vous pour un bel après-midi en plein air! ♦ Activités gratuites

Gigue En 2 Temps

Dimanche 15 décembre à 12 h, 13 h et 14 h

Les traditions québécoises s'invitent au Marché de Noël en compagnie de deux femmes dynamiques qui forment le duo *En 2 Temps*. Inspirée des racines québécoises mais adaptée de façon contemporaine, leur prestation vous donnera assurément le goût de danser! Venez voir les talentueuses gigueuses qui ont d'ailleurs participé à l'émission *Révolution*.

 **En 2 Temps** ♦ Spectacle extérieur gratuit





Conteur Louis-Maxime Lockwell

Samedi 7 décembre de 18 h à 21 h
Vendredi 20 décembre de 18 h à 21 h

La voix du conteur Louis-Maxime Lockwell vous enveloppera plus qu'une couverture chaude pourrait le faire. Ses récits et contes de Noël qui réchauffent le cœur seront partagés autour du feu. Pour un moment rassembleur, touchant et authentique, venez vivre la magie des Fêtes racontée de façon moderne. Des contes pour toute la famille dans une ambiance conviviale et chaleureuse. Une veillée de contes comme au temps de grand-maman, parsemée de chansons à répondre!

louismaximelockwell.com
◆ Activité extérieure gratuite

Les Contes Géants "Trico le bas de Noël"

Samedi 14 décembre à 16 h et à 19 h

Décembre est arrivé. Des lutins s'affairent à recruter les bas officiels du père Noël; ceux qu'il distribuera lui-même dans les foyers. Un petit bas perdu nommé Trico espère de tout son cœur être choisi. Réussira-t-il à surmonter ses craintes cette année? L'histoire le dira... Une animation de conte colorée, ludique et musicale créée pour le temps des Fêtes!

contesgeants.com ◆ Activité intérieure gratuite



Route des gerbes d'Angélica Conte Luciö - Sylvestre: Le village Pindebois

Samedi 21 décembre à 11 h
Dimanche 22 décembre à 11 h

Suivez les péripéties de Luciö, le lutin de Laponie et de sa fameuse poudre magique; élément indispensable au père Noël pour faire sa livraison de cadeaux. Joie, doute, courage et ténacité, c'est la réalité de Luciö dans la poursuite et la réalisation de son grand rêve.

Si vous manquez l'heure du conte, Luciö sera aussi à la Route des gerbes d'Angélica jusqu'au 30 décembre.

gerbesdangelica.com ◆ Activité intérieure gratuite

 Route des Gerbes d'Angelica

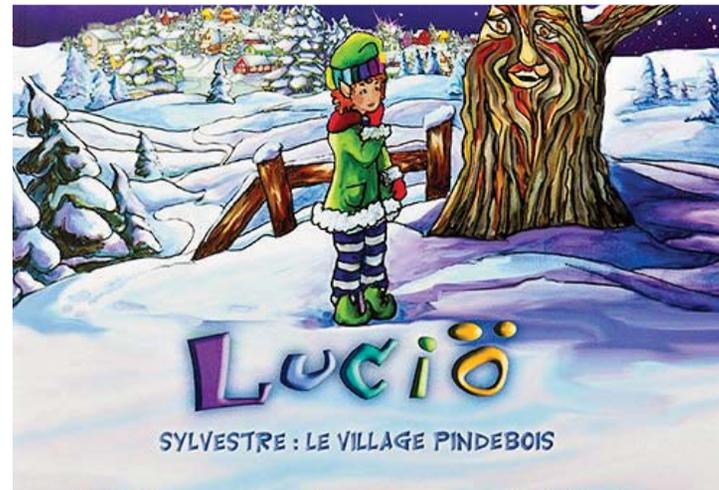
Entraînement Cardio F.I.T. pour toute la famille avec Cardio Plein Air

Samedi 7 décembre à 11 h 30 et à 15 h
Dimanche 8 décembre à 11 h 30 et à 15 h

Vous voulez être en forme pour transporter tous vos cadeaux de Noël? Venez vous entraîner avec l'équipe de Cardio Plein Air! L'entraînement extérieur Cardio- F.I.T. famille a été élaboré spécialement pour les familles recherchant un entraînement complet et efficace.

cardiopleinair.ca ◆ Activité extérieure gratuite

 Cardio Plein Air Basses-Laurentides



L'Un-Yves-Air de l'Accordéon

Samedi 21 décembre de 17 h 30 à 20 h 30

Venez danser au son de l'accordéon! Quoi de mieux pour se rappeler les Noëls d'antan que les mélodies de cet instrument si jovial. M. Yves Hélie, accordéoniste et enseignant, vous partage sa passion pour ce folklore typique de la culture québécoise qui vous donnera envie de faire un « set carré ». En avant la musique!

graphalba.com/yves-helie/
◆ Spectacle extérieur gratuit



Liste des exposants extérieurs

Créations Écoval

Pour ceux et celles qui ont la fibre écologique et qui ont à coeur notre planète, Créations Écoval est certainement un incontournable! Que ce soit des sacs à collation ou à sandwich, des couvertures ou des pochettes à pailles, en plus d'être réutilisables et écologiques, ces créations sont toutes plus belles les unes que les autres!

f Créations Écoval

La Jay's mobile crêpes et gaufres

L'endroit de prédilection pour combler notre envie de sucré. Le problème c'est qu'il y a trop de choix! Une bubble waffle au Nutella? Une crêpe aux Oréos? Des gaufres belges pour rapporter à la maison? Chose certaine, tout est délicieux!

f La Jay's mobile crêpes et gaufres foodstand

Savons

Angelmom Soaps

Savons et shampoings en barre, produits pour la peau et le visage, beurre de rasage, tous les produits Angelmom Soaps sont fabriqués à la main avec des produits écologiques de qualité. Ils sont soigneusement emballés avec des matériaux recyclés. Pour des cadeaux écolos!

f Angelmom Soaps

Créations Judith

Envie d'avoir une couronne de Noël originale cette année? Créations Judith vous propose une panoplie de modèles des plus stylisés aux plus classiques. L'artiste mirabelloise vous offre également une sélection de bijoux de fantaisie faits à la main qui valent le coup d'oeil.

f Judith Mireault « Judith Créations »

L'Érablière aux Quatre Vents

Du sirop, du beurre, du sucre, de l'eau... Elle a de tout pourvu que ce soit fait d'érable! Cette cabane à sucre de Mirabel vous cuisine, en autres, des pâtés, de la soupe aux pois et des tartes. Venez faire le plein pour vos repas du temps des Fêtes et profitez-en pour vous sucrer le bec et goûter les bons fromages des Fromagiers de la Table Ronde.

f L'Érablière aux Quatre Vents - Cabane à sucre

Les produits Da-Ber

Les produits Da-Ber sont probablement les saucisses les plus savoureuses que vous aurez goûtées! Avec leurs 30 variétés, impossible que vous ne trouviez pas celle avec laquelle vous tomberez en amour. Sur place, profitez-en pour vous régaler d'une bonne saucisse sur bâton autour du feu!

f Les Produits Da-Ber

Biscuits & Crème

Après avoir profité de l'air frais toute la journée, quoi de mieux que de déguster un bon petit dessert réconfortant? L'entreprise mirabelloise Biscuits & Crème a tout pour ravir vos papilles gustatives avec ses nombreux produits à base de pâte à biscuits. Dégustez-la en pot, en tarte, en biscuit géant ou en petites bouchées. Peu importe le format, vous serez charmé!

f Biscuits & Crème

Intermiel

Les produits de l'abeille sont en vedette chez ce producteur mirabellois dont la réputation n'est plus à faire. Conçus avec du miel certifié 100% Québec, les ganaches, sauces, moutardes, relish, confitures, vinaigrettes et bonbons se marient très bien pour garnir un panier cadeaux des plus savoureux. Pour un petit peu de chaleur, ajoutez une boisson alcoolisée à base de miel, d'érable ou de pommes.

f Intermiel | miellerie - hydromellerie érablière - cidrerie & distillerie

Mamie Mouton

C'est bien connu qu'une mamie aime gâter ses tout-petits. Mamie Mouton ne fait pas exception avec ses collections de vêtements et d'accessoires pour enfant qui combinent confort et style. Ses pantalons évolutifs qui grandissent avec vos marmots font sa renommée.

f Mamie mouton - Colette St-Pierre

L'antre-Pots

Pour les amateurs de poterie et de produits faits à la main, c'est à l'antre-pots que vous trouverez assurément vos coups de coeur parmi les créations de terre cuite, de poteries culinaires, de bougies et plus encore.

f L'Antre-pots

Créations Francine

Des bijoux pour tous les goûts! Que ce soit des bijoux en acier inoxydable, des bijoux tissés, des colliers de perles naturelles, des bracelets de cuir ou des bijoux Swarovski, vous aurez assurément un coup de coeur pour les Créations Francine.

Mamie Cocotte

Vous cherchez à gâter un être cher avec un produit fait avec amour? C'est chez Mamie Cocotte que vous trouverez bagues, bracelets, colliers, mais également des objets décoratifs faits de bois recyclé. Parfait pour les cadeaux d'hôtesse!

f Mamie cocotte bijoux

Mireille Coderre

L'artiste mirabelloise vous éblouira par ses talents de peintre ainsi que pour l'originalité de ses canevas. La plupart de ses créations sont peintes sur des patins antiques. Une occasion unique d'ajouter une touche d'originalité à votre décor de Noël.

Iguana Créations

Plusieurs produits pour vous initier aux changements liés au mouvement zéro déchet: essuie-tout, tampons démaquillants lavables, il y a de tout pour toute la famille. Il sera aussi possible de personnaliser un vêtement de la marque Iguana, pour des cadeaux originaux!

f Iguana Créations

Aries Den

Les thématiques du voyage, de l'aventure, de la nature et des animaux sont mises en valeur dans les magnifiques créations faites à la main d'Aries Den par Johnny Blue.

Créées de bois de grange recyclé, les pièces d'art modernes et rustiques sauront égayer votre maison!

f Aries Den



Suivez-nous sur les médias sociaux!


TOURISMEMIRABEL



#NoelAMirabel

Marché DE NOËL DE MIRABEL



EXPOSANTS	CATÉGORIE	6-7-8 DÉC	13-14-15 DÉC	20-21-22 DÉC
Route des gerbes d'Angélica	Agroalimentaire	.		
Thés C.G.	Agroalimentaire	.		
Sucrerie F. F. Huot	Agroalimentaire	.		
Verger Richard Legault	Agroalimentaire	.		
Les Gourmandises de Patricia	Agroalimentaire	.		
À fleur de pot	Agroalimentaire	.		
Les gourmandises de Laphare	Agroalimentaire	.		
Pots de folie	Agroalimentaire	.		
Chocaline	Agroalimentaire	.		
Jolies Bean's	Agroalimentaire	.		
Pasta Deliziosa	Agroalimentaire	.		
Le temps d'un délice	Agroalimentaire			.
Moutardes et Krémeux Charpentier	Agroalimentaire			.
Chocolaterie Belhumeur	Agroalimentaire		.	.
Marius et Fanny	Agroalimentaire			.
S.O.S. Sucre	Agroalimentaire			.
Deux par Deux macarons	Agroalimentaire	.		
Récupération	Articles en bois	.		
Créations Monique Long	Articles en bois	.		
Stylos Claude Gauthier	Articles en bois	.	.	.
Fabrication Bois +	Articles en bois	.		
Contant Modéliste	Articles en bois	.		
Les trouvailles de mon grenier	Articles en bois	.		
Création Magie	Articles en bois	.		
Magasin général Sainte-Scholastique	Articles en bois	.	.	
Le Panacheux	Articles en bois	.	.	
Diva Nina	Articles pour chiens	.		
Fusion Chabrol	Artisanat	.		
Créations Lind'Art	Artisanat	.	.	.
Bougie Soja - Le monde de Cyno	Artisanat	.		
Cam et Céramique	Artisanat	.		
Lucien Thibault Cartes de Souhait	Artisanat	.		
Toiles Stylisés	Artisanat	.		
Les Créations Dan et Gin	Artisanat	.		
Oursons Kama	Artisanat		.	.
Blanero	Artisanat		.	.
Paverpol Lamia	Artisanat		.	.
Sauterelles et coccinelles	Artisanat		.	.
Jm Arts	Artisanat			.
The Big Blue Hug	Artisanat			.
4 Éléments	Artisanat			.
UQAT Mission humanitaire Perou 2020	Artisanat			.

EXPOSANTS	CATÉGORIE	6-7-8 DÉC	13-14-15 DÉC	20-21-22 DÉC
Chantale Gélinas Bijoux	Bijoux	.		
Les Créations Chaton	Bijoux	.		
Création G. Bijoux	Bijoux	.		
Nabo Collection	Bijoux	.		
KaDe Créations	Bijoux	.		
Syb Collection	Bijoux		.	
Grenadines Fusion de verre	Bijoux	.		
Bijoulouiseau	Bijoux	.	.	
Bijoux Bleu Legault	Bijoux	.		
Créations Youg	Bijoux	.		
Les créations de mademoiselle Luciole	Bijoux	.	.	.
Créations Petite Plume	Bijoux		.	.
Les Succulentes	Plantes			.
Honnie	Produits écoresponsables	.	.	
M et moi	Produits écoresponsables		.	.
AB Création	Produits écoresponsables		.	
Les Cotons Alvéoles	Produits écoresponsables	.		
La Fabrique Universelle	Savons, produits pour le corps	.		
Déo Naturel	Savons, produits pour le corps	.	.	
Boutique Margot	Savons, produits pour le corps	.	.	.
Savonnerie le bain des elfes	Savons, produits pour le corps	.		
La Prétentieuse	Savons, produits pour le corps	.		
Les Savons de Danielle	Savons, produits pour le corps	.		
Savon Passion	Savons, produits pour le corps		.	.
Le Terroir à laine	Tricot, Couture	.		
Collection nous deux	Tricot, Couture	.		
Mme Bavette	Tricot, Couture	.		
Incorrigibles	Tricot, Couture	.	.	
Deux Caboches	Tricot, Couture	.		
Pélo Arts Décoratifs	Tricot, Couture	.		
Les Doudous de Susie	Tricot, Couture	.	.	
Ferme Belarroyo	Tricot, Couture	.		
Mâtuk	Tricot, Couture	.		
Créations Chic Marmaille	Tricot, Couture	.		
Cercle de fermières de Saint-Janvier	Tricot, Couture	.		
H-Fabrik	Tricot, Couture	.	.	
Collection GIGO	Tricot, Couture		.	
Douceur et Chaleur	Tricot, Couture		.	
Addict Design	Tricot, Couture		.	
Bébé coton	Tricot, Couture		.	
Passion Fourrure	Tricot, Couture		.	
Design & Babioles	Tricot, Couture			.



Liste des exposants intérieurs



plan détaillé
du village disponible sur:

 Marche de Noël de Mirabel
et sur: mirabel.ca

Renseignements utiles



- ★ Entrée gratuite
- ★ Stationnement disponible et gratuit au centre culturel du Domaine-Vert Nord, au parc des Intendants et dans les rues avoisinantes
- ★ Accessible aux personnes à mobilité réduite
- ★ Nourriture et rafraîchissements sur place
- ★ Paiement en argent comptant pour la plupart des exposants. Un guichet sera disponible sur place.

Vous n'avez pas trouvé de réponse à votre question ou vous désirez devenir bénévole ?

Communiquez avec Tourisme Mirabel

📍 Marché de Noël de Mirabel

Par téléphone : 450 516-3338

Par courriel : gestiontourismemirabel@gmail.com



Merci
aux partenaires!



Coupon de tirage



Que serait Noël sans les cadeaux ? Le Marché de Noël de Mirabel ne fait pas exception à la règle. Remplissez ce coupon pour courir la chance de gagner de nombreux prix. Rapportez votre coupon au Marché de Noël pour un café ou un chocolat chaud gratuit !



Plusieurs surprises et paniers cadeaux à gagner !

Nom : _____

Âge : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____



ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO U-2345

Avis est donné que lors d'une séance tenue le 11 novembre 2019, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro U-2345 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :

- permettre les habitations de type multifamiliales de 6 logements dans la zone H 5-49, dans le secteur de Saint-Canut;
- permettre les résidences de personnes âgées ainsi que les projets intégrés commerciaux dans la zone C 12-11, dans le secteur du Domaine-Vert Nord;
- limiter les constructions résidentielles à des bâtiments unifamiliaux isolés dans la classe d'usage A3 (habitation en milieu agricole), dans les cas où d'autres typologies ne sont pas déjà prévues.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 20 novembre 2019

La greffière,
Suzanne Mireault, avocate

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS NUMÉROS U-2349, U-2350, U-2351, U2352 ET U-2353

Avis est donné que lors d'une séance tenue le 11 novembre 2019, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté les règlements suivants :

- N° U-2349 Modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à permettre à tous les fonctionnaires œuvrant à la Ville d'appliquer le règlement de zonage.
- N° U-2350 Modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro U-2303 de façon à permettre à tous les fonctionnaires œuvrant à la Ville d'appliquer le règlement sur les permis et certificats.
- N° U-2351 Modifiant le règlement de lotissement numéro U-2301 de façon à permettre à tous les fonctionnaires œuvrant à la Ville d'appliquer le règlement de lotissement.
- N° U-2352 Modifiant le règlement concernant les plans d'implantations et d'intégrations architecturales numéro U-2304 de façon à permettre à tous les fonctionnaires œuvrant à la Ville d'appliquer le règlement concernant les plans d'implantations et d'intégrations architecturales.
- N° U-2353 Modifiant le règlement de construction numéro U-2302 de façon à permettre à tous les fonctionnaires œuvrant à la Ville d'appliquer le règlement de construction.

Avis est aussi donné que ces règlements sont déposés au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et 13 h à 16 h 30.

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 20 novembre 2019

La greffière,
Suzanne Mireault, avocate

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par les présentes donné par la soussignée greffière que lors d'une séance du conseil municipal de la Ville de Mirabel qui aura lieu le 16 décembre 2019 à 20 h 00, à l'hôtel de ville de Mirabel, 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le conseil municipal prendra en considération les demandes de dérogation mineure suivantes :

Lot 1 692 234 (19580, côte Saint-Pierre) secteur de Saint-Janvier, (résolution CCU numéro 158-11-2019)

Demande numéro 2019-088, formulée le 17 octobre 2019, par « Michel Vallière », ayant pour effet de permettre :

- la construction d'un garage détaché ayant une superficie de 130,38 mètres carrés, alors que le règlement de zonage U-2300 autorise un garage détaché d'une superficie maximale de 110 mètres carrés sur un lot d'une superficie de plus de 900 mètres carrés;
- la construction d'un garage détaché ayant une largeur de 7,04 mètres et une profondeur de 18,52 mètres, alors que le règlement de zonage U-2300 autorise que la dimension de la profondeur ne doit pas excéder deux (2) fois la dimension de la largeur ou vice et versa,

le tout tel qu'il appert au certificat de localisation, préparé par Mathieu Vanasse, arpenteur-géomètre, daté du 17 mars 2016.

Lots 1 555 630 et 1 555 642 (9419, rue Brunet) secteur de Saint-Benoît, (résolution CCU numéro 160-11-2019)

Demande numéro 2019-091, formulée le 9 octobre 2019, par « Martine Chapdelaine », ayant pour effet de permettre :

- la construction d'un bâtiment complémentaire de type « pool house » ayant une hauteur de 4,67 mètres, alors que le règlement de zonage U-2300 autorise une hauteur maximale de 3 mètres;
- la construction d'un bâtiment complémentaire de type « pool house » ayant une superficie de 23,41 mètres carrés, alors que le règlement de zonage U-2300 autorise une superficie maximale de 10 mètres carrés,

le tout tel qu'il appert au plan, déposé le 9 octobre 2019.

Lot 1 847 332 (7425, route Arthur-Sauvé) secteur de Sainte-Scholastique, (résolution CCU numéro 167-11-2019)

Demande numéro 2019-092, formulée le 30 octobre 2019, par « Sylvain Giroux », ayant pour effet de permettre la création d'un lot ayant une largeur de 7,45 mètres, le tout tel qu'il appert au plan de lotissement, minute 37506, préparé par l'arpenteur-géomètre Alain Sansoucy, alors que le règlement de lotissement U-2301 exige une largeur minimale de 50 mètres pour un lot riverain et non desservi.

Lot 3 490 845 (12159, rang Saint-Étienne) secteur de Saint-Benoît, (résolution CCU numéro 168-11-2019)

Demande numéro 2019-093, formulée le 4 novembre 2019, par « Martin Rochon pour Gestion Serge Lacombe ltée », ayant pour effet de régulariser :

- la marge latérale gauche d'un bâtiment industriel ayant 2,84 mètres, alors que le règlement de zonage U-2300 exige une marge latérale minimale de 4,5 mètres;
- un bâtiment industriel ayant deux portes de garage d'une largeur de 7,62 mètres chacune, situées en façade avant principale, alors que le règlement de zonage U-2300 exige qu'une porte de plus de 1,25 mètre de largeur et destinée à la réception ou l'expédition de marchandises, soit implantée sur un mur latéral ou arrière d'un bâtiment industriel,

le tout tel qu'il appert au plan d'implantation, préparé par Stéphane Miron, architecte, daté du 22 octobre 2019.

Lot 5 242 402 (11500, rue de Chambord) secteur du Domaine-Vert Nord, (résolution CCU numéro 162-11-2019)

Demande numéro 2019-094, formulée le 5 novembre 2019, par « 7 Sens inc. (Ray Junior Courtemanche) », ayant pour effet de permettre :

- La construction d'un nouveau bâtiment résidentiel, de type multiplex ayant moins de 50 % de la superficie de sa façade avant et avant secondaire en matériaux de maçonnerie, alors que le règlement de zonage U-2300 exige que la construction d'un nouveau bâtiment principal comporte un minimum de 50 % de la superficie de sa façade avant et avant secondaire en matériaux de maçonnerie ;
- La construction d'un nouveau bâtiment résidentiel, de type multiplex ayant moins de 25 % de la superficie de sa façade latérale en matériaux de maçonnerie, alors que le règlement de zonage U-2300 exige que la construction d'un nouveau bâtiment principal comporte un minimum de 25 % de la superficie de sa façade latérale en matériaux de maçonnerie,

le tout tel qu'il appert au plan, effectué par TLA architectes, déposé le 17 octobre 2019.

Tout intéressé pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal avant qu'il ne prenne sa décision sur ces demandes.

Donné à Mirabel, ce 20 novembre 2019

La greffière,
Suzanne Mireault, avocate

DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE CONCERNANT

Le second projet de règlement numéro PU-2355

(tout le territoire de la ville et secteur de Saint-Canut)

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée à toutes les personnes habiles à voter concernées et susceptibles d'être intéressées à signer une demande d'approbation référendaire :

QUE le conseil municipal, lors d'une séance ordinaire, tenue le 11 novembre 2019, a adopté le second projet de règlement PU-2355 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :

- ajouter les définitions de « chemin agricole » et de « remblai »;
- modifier la définition de « remblayage »;
- préciser les normes applicables lors de la modification de la topographie dans le cadre de travaux portants sur un chemin agricole;
- préciser les dimensions maximales d'un chemin agricole;
- permettre une marge avant secondaire de 6,0 mètres pour les habitations unifamiliales contiguës dans la zone H 5-85.

DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 11 novembre 2019 sur le projet de règlement numéro PU-2355, le conseil de la municipalité a adopté un second projet de règlement, sans modification.

Ce second projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone concernée et des zones contiguës afin qu'une ou des dispositions du règlement soit soumise à leur approbation, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Ces dispositions du second projet de règlement numéro PU-2355 susceptibles d'approbation référendaire sont les suivantes :

Article 5 (zone concernée et contiguës) :

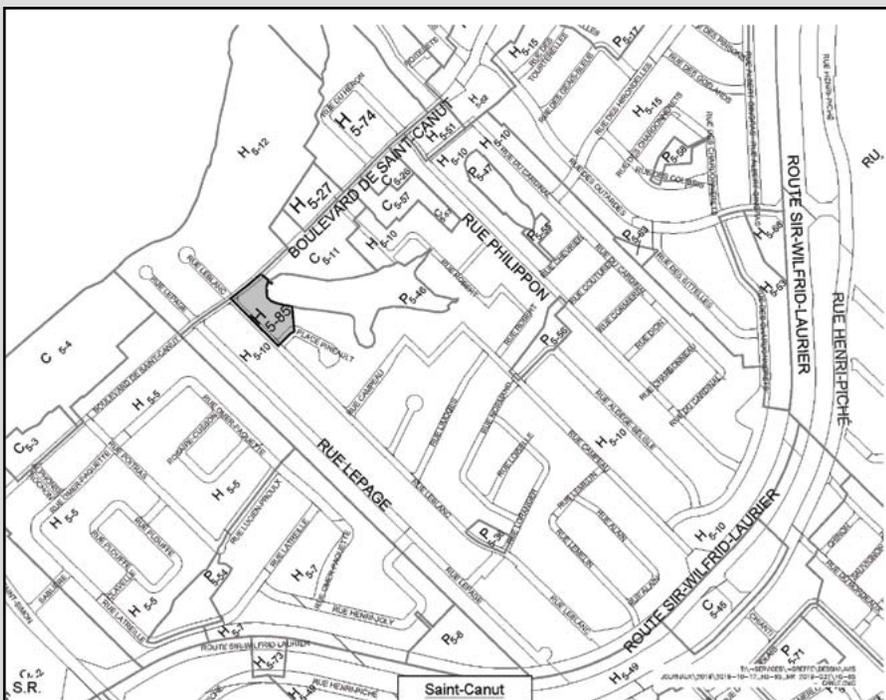
Permettre une marge avant secondaire de 6,0 mètres pour les habitations unifamiliales contiguës dans la zone H 5-85.

Ainsi, une telle demande vise, selon le cas applicable, à ce qu'une ou plusieurs des dispositions du règlement soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle elle s'applique, de celles de toute zone contiguë, ou de toute zone contiguë, à condition qu'une demande provienne d'abord de la zone concernée à laquelle elle est contiguë et conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

SITUATION APPROXIMATIVE DE LA ZONE CONCERNÉE

Sur tout le territoire de la ville ainsi que dans le **SECTEUR DE SAINT-CANUT**, à savoir :

La zone concernée apparaît au plan ci-dessous :



CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Pour être valide, toute demande d'approbation référendaire doit :

- * indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- * être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21 personnes;
- * être reçue au bureau de la greffière au 14111, rue Saint-Jean, Mirabel, secteur de Sainte-Monique, J7J 1Y3, **au plus tard le 6 décembre 2019.**

CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABILE À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITE SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE

Est une personne intéressée :

* Toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 11 novembre 2019 :

- Être domiciliée dans la zone d'où peut provenir une demande et depuis 6 mois au Québec;

OU

- Être propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir une demande depuis au moins 12 mois;

De plus, pour tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise, être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants, une personne comme étant celle qui a le droit de signer la demande en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire. Cette procuration doit être produite avant ou en même temps que la demande.

Dans le cas de toute personne physique, il faut qu'elle soit majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Dans le cas d'une personne morale, il faut avoir désigné parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui le 11 novembre 2019 a le droit de signer la demande et être inscrite sur la liste référendaire. Cette résolution doit être produite avant ou en même temps que la demande.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la municipalité.

ABSENCE DE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

CONSULTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Le second projet de règlement ainsi que la description ou illustration des zones et des zones contiguës peuvent être consultés au bureau du greffe, au 14111, rue Saint-Jean, Mirabel, secteur de Sainte-Monique, pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et 13 h à 16 h 30 et une copie peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande au Service du greffe. De plus, le présent avis public peut également être consulté sur le site Internet de la Ville, où les plans peuvent y être agrandis.

Ce 20 novembre 2019

La greffière,
Suzanne Mireault, avocate

**DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE CONCERNANT
LE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PU-2354**

(secteur de Saint-Augustin)

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée à toutes les personnes habiles à voter concernées et susceptibles d'être intéressées à signer une demande d'approbation référendaire :

QUE le conseil municipal, lors d'une séance ordinaire, tenue le 11 novembre 2019, a adopté le second projet de règlement PU-2354 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à agrandir la zone P 10-72 à même une partie de la zone RU 4-49, dans le secteur de Saint-Augustin.

DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 11 novembre 2019 sur le projet de règlement numéro PU-2354, le conseil de la municipalité a adopté un second projet de règlement, sans modification.

Ce second projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone concernée et des zones contiguës afin qu'une ou des dispositions du règlement soit soumise à leur approbation, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Ces dispositions du second projet de règlement numéro PU-2354 susceptibles d'approbation référendaire sont les suivantes :

Article 1 (zone concernée et contiguës) :

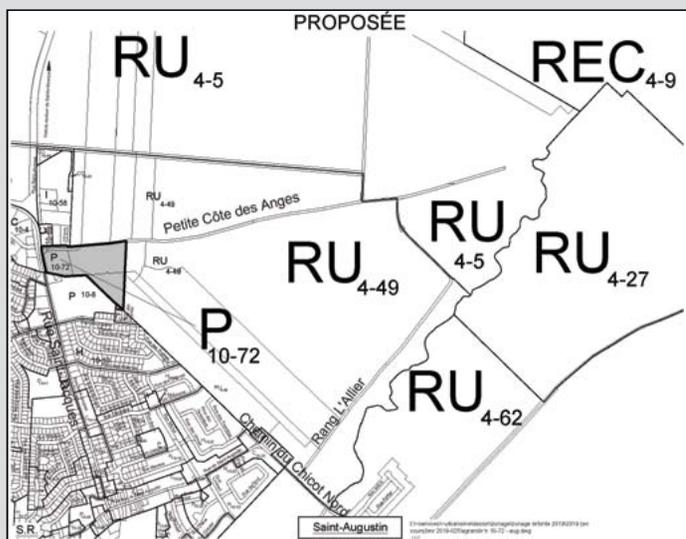
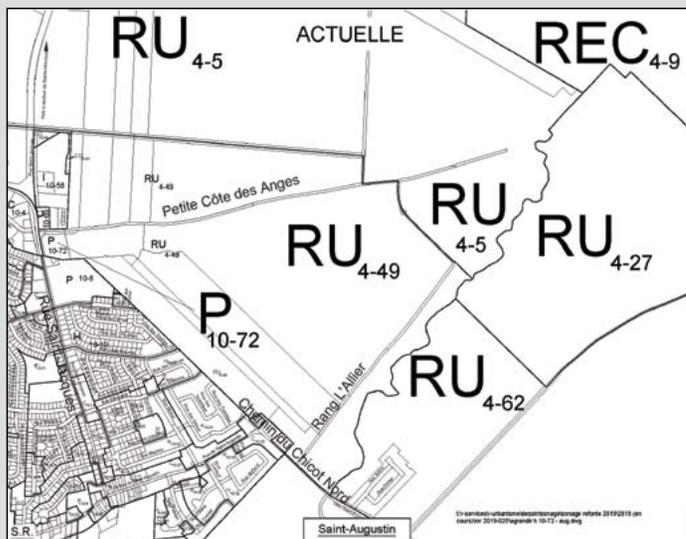
Agrandissement de la zone P 10-72 à même une partie de la zone RU 4-49 dans le secteur de Saint-Augustin.

Ainsi, une telle demande vise, selon le cas applicable, à ce qu'une ou plusieurs des dispositions du règlement soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle elle s'applique, de celles de toute zone contiguë, ou de toute zone contiguë, à condition qu'une demande provienne d'abord de la zone concernée à laquelle elle est contiguë et conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

SITUATION APPROXIMATIVE DE LA ZONE CONCERNÉE

Dans le **SECTEUR DE SAINT-AUGUSTIN**, à savoir :

La zone concernée apparaît aux plans ci-après :



CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Pour être valide, toute demande d'approbation référendaire doit :

- * indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- * être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21 personnes;
- * être reçue au bureau de la greffière au 14111, rue Saint-Jean, Mirabel, secteur de Sainte-Monique, J7J 1Y3, **au plus tard le 6 décembre 2019.**

CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABLE À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITE SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE

Est une personne intéressée :

- * Toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 11 novembre 2019 :

- Être domiciliée dans la zone d'où peut provenir une demande et depuis 6 mois au Québec;

OU

- Être propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir une demande depuis au moins 12 mois;

De plus, pour tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise, être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants, une personne comme étant celle qui a le droit de signer la demande en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire. Cette procuration doit être produite avant ou en même temps que la demande.

Dans le cas de toute personne physique, il faut qu'elle soit majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Dans le cas d'une personne morale, il faut avoir désigné parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui le 11 novembre 2019 a le droit de signer la demande et être inscrite sur la liste référendaire. Cette résolution doit être produite avant ou en même temps que la demande.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la municipalité.

ABSENCE DE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

CONSULTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Le second projet de règlement ainsi que la description ou illustration des zones et des zones contiguës peuvent être consultés au bureau du greffe, au 14111, rue Saint-Jean, Mirabel, secteur de Sainte-Monique, pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et 13 h à 16 h 30 et une copie peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande au Service du greffe. De plus, le présent avis public peut également être consulté sur le site Internet de la Ville, où les plans peuvent y être agrandis.

Ce 20 novembre 2019

La greffière,
Suzanne Mireault, avocate

DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE CONCERNANT LE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PU-2348

(secteur de Saint-Augustin)

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée à toutes les personnes habiles à voter concernées et susceptibles d'être intéressées à signer une demande d'approbation référendaire :

QUE le conseil municipal, lors d'une séance ordinaire, tenue le 11 novembre 2019, a adopté le second projet de règlement PU-2348 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :

- créer la zone H 4-68 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 4-46, dans le secteur de Saint-Augustin, et d'y permettre les habitations unifamiliales contiguës (H1), les parcs (P1) ainsi que le service d'utilité publique léger et moyen (P4-01 et P4-02);
- créer la zone H 4-69 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 4-46, dans le secteur de Saint-Augustin, et d'y permettre les habitations unifamiliales jumelées (H1), les parcs (P1) ainsi que le service d'utilité publique léger et moyen (P4-01 et P4-02);
- retirer dans la zone H 4-46, dans le secteur de Saint-Augustin, la note particulière « 4 » des dispositions applicables pour les habitations unifamiliales isolées;
- ajouter dans la zone H 4-46, dans le secteur de Saint-Augustin, pour les habitations unifamiliales jumelées, des bâtiments de 1 étage et des marges latérales de 2,0 mètres au lieu de 4,0 mètres;
- permettre dans la zone H 4-46, dans le secteur de Saint-Augustin, pour les habitations unifamiliales contiguës, les bâtiments ayant une largeur de façade minimale de 6,0 mètres au lieu de 7,5 mètres et des marges latérales de 3,0 mètres au lieu de 4,0 mètres.

DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 11 novembre 2019 sur le projet de règlement numéro PU-2348, le conseil de la municipalité a adopté un second projet de règlement, sans modification.

Ce second projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone concernée et des zones contiguës afin qu'une ou des dispositions du règlement soit soumise à leur approbation, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Ces dispositions du second projet de règlement numéro PU-2348 susceptibles d'approbation référendaire sont les suivantes :

Article 1 (zone concernée et contiguës) :

Créer les zones H 4-68 et H 4-69 au « plan de zonage ».

Article 2 (zone concernée et contiguës) :

Créer la zone H 4-68 aux « tableaux des dispositions spécifiques ».

Article 3 (zone concernée et contiguës) :

Créer la zone H 4-69 aux « tableaux des dispositions spécifiques ».

Article 4 (zone concernée et contiguës) :

Retirer la note 4 pour la zone H 4-46, laquelle se lisait comme suit : « Pour les lots en façade d'une rue déjà existante avant le 21 août 1992, pour un terrain de rangée, la superficie minimale du lot peut être réduite à 460 mètres carrés et la largeur minimale peut être réduite de 15,0 mètres. »

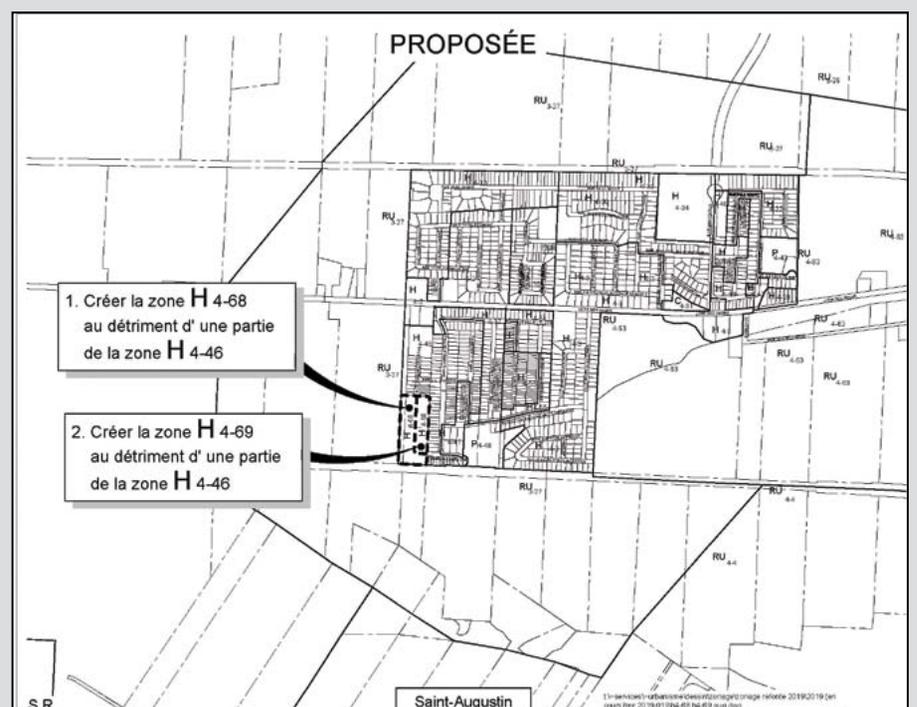
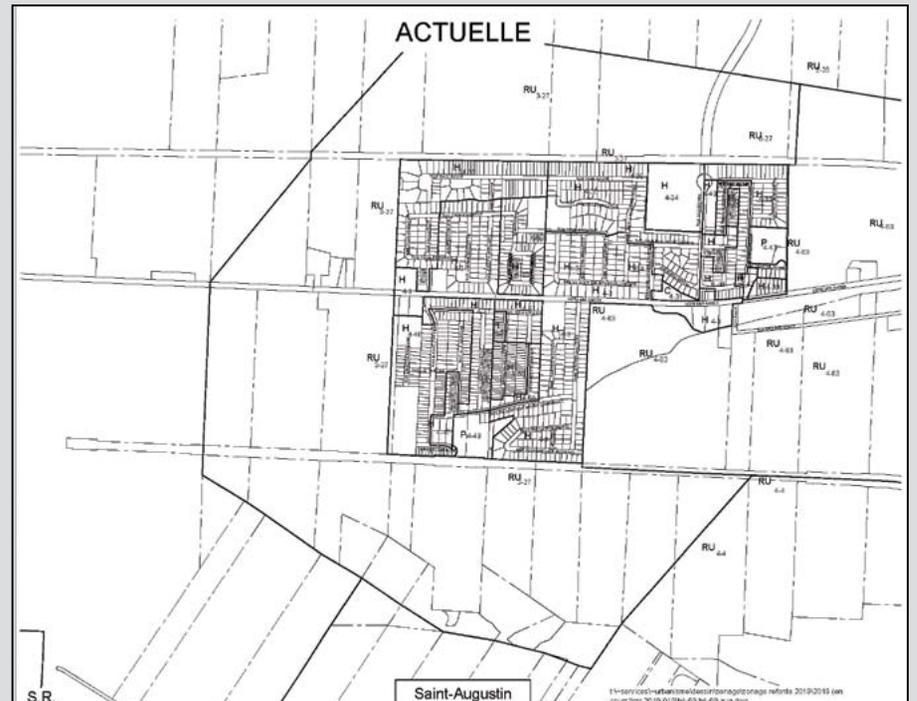
Ajouter pour cette zone pour les habitations unifamiliales jumelées des bâtiments de 1 étage et des marges latérales de 2,0 mètres au lieu de 4,0 mètres ainsi que les bâtiments ayant une largeur de façade minimale de 6,0 mètres au lieu de 7,5 mètres ainsi que des marges latérales de 3,0 mètres au lieu de 4,0 mètres, pour les habitations unifamiliales contiguës.

Ainsi, une telle demande vise, selon le cas applicable, à ce qu'une ou plusieurs des dispositions du règlement soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle elle s'applique, de celles de toute zone contiguë, ou de toute zone contiguë, à condition qu'une demande provienne d'abord de la zone concernée à laquelle elle est contiguë et conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

SITUATION APPROXIMATIVE DE LA ZONE CONCERNÉE

Dans le **SECTEUR DE SAINT-AUGUSTIN**, à savoir :

La zone concernée apparaît au plan ci-contre :



CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Pour être valide, toute demande d'approbation référendaire doit :

- * indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- * être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21 personnes;
- * être reçue au bureau de la greffière au 14111, rue Saint-Jean, Mirabel, secteur de Sainte-Monique, J7J 1Y3, **au plus tard le 6 décembre 2019.**

CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABILE À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITE SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE

Est une personne intéressée :

* Toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 11 novembre 2019 :

- Être domiciliée dans la zone d'où peut provenir une demande et depuis 6 mois au Québec;

OU

- Être propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir une demande depuis au moins 12 mois;

De plus, pour tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise, être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants, une personne comme étant celle qui a le droit de signer la demande en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire. Cette procuration doit être produite avant ou en même temps que la demande.

(Suite en page 11)

DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE CONCERNANT LE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PU-2348 (SUITE)

(secteur de Saint-Augustin)

Dans le cas de toute personne physique, il faut qu'elle soit majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Dans le cas d'une personne morale, il faut avoir désigné parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui le 11 novembre 2019 a le droit de signer la demande et être inscrite sur la liste référendaire. Cette résolution doit être produite avant ou en même temps que la demande.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la municipalité.

ABSENCE DE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

CONSULTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Le second projet de règlement ainsi que la description ou illustration des zones et des zones contiguës peuvent être consultés au bureau du greffe, au 14111, rue Saint-Jean, Mirabel, secteur de Sainte-Monique, pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et 13 h à 16 h 30 et une copie peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande au Service du greffe. De plus, le présent avis public peut également être consulté sur le site Internet de la Ville, où les plans peuvent y être agrandis.

Ce 20 novembre 2019

La greffière,
Suzanne Mireault, avocate

Nouveau pacte fiscal entre le gouvernement et les municipalités

Des gains importants pour Mirabel

Dans le dernier numéro de ce bulletin, un article a été publié sur la nouvelle entente signée entre le gouvernement du Québec et les municipalités, soit le « Partenariat 2020-2024 : pour des régions et des municipalités encore plus fortes ».

Tel que déjà communiqué, il s'agit d'une entente qui prévoit, au bénéfice des municipalités, des transferts gouvernementaux bonifiés de façon non négligeable. La Ville de Mirabel se réjouit des sommes qui lui seront allouées dans le cadre de ce Partenariat 2020-2024, qu'elle connaît plus précisément à ce point-ci.



En fait, notre municipalité disposera notamment d'un montant estimé à plus de 4 700 000 \$, sur une période de cinq ans, grâce à l'équivalent de la croissance des revenus produits par un point de la TVQ et à la dotation spéciale de fonctionnement.

De surcroît à ces sommes, la municipalité bénéficiera d'autres mesures de transferts, notamment liées :

- au remboursement de 50 % de la TVQ payée; à l'aide à la voirie locale et au Programme de péréquation municipale;
- aux revenus des redevances sur les ressources naturelles;
- au Fonds régions et ruralité (qui passera, à titre d'exemple, d'environ 626 000 \$ à plus ou moins 850 000 \$ pour la prochaine année à Mirabel).

« La Ville de Mirabel est déterminée à utiliser ces transferts gouvernementaux judicieusement, pour bien servir ses citoyens et réaliser des projets porteurs pour la collectivité mirabelloise », indique le maire, Jean Bouchard. Ces transferts bonifiés ont aussi pour but de permettre aux villes de mieux répondre aux défis de plus en plus nombreux et importants avec lesquels elles doivent composer, incluant l'adaptation aux changements climatiques.



Activité famille

CRÉATION DE CARTES DE NOËL

Samedi 30 novembre de 13 h à 16 h

ACTIVITÉ GRATUITE
OFFERTE PAR L'ÉQUIPE
DU VIRAGE JEUNESSE

Dans toutes les maisons des jeunes (Saint-Benoît, Saint-Augustin, Sainte-Scholastique, Saint-Canut et Saint-Janvier)



Défilé de Noël de Saint-Benoît

La population est invitée à assister en grand nombre au défilé de Noël, le 7 décembre prochain, à compter de 18 h 30.

Organisé par le Club optimiste de Saint-Benoît, le défilé présentera dans une ambiance des plus féériques, de nombreux chars allégoriques qui traverseront, ce soir-là, le secteur de Saint-Benoît. Le départ se fera à partir de l'école Girouard, puis le défilé se dirigera sur la rue Brunet. Il passera ensuite par la rue Lafontaine, la rue Sainte-Madeleine, puis la rue Saint-Jean-Baptiste, pour revenir à l'école Girouard.

Qui sait, vous aurez peut-être l'occasion de prendre un chocolat chaud offert gratuitement, avec le père Noël ou la fée des étoiles ?

Un défilé à voir pour se mettre le cœur en fête !

Fêtes de Noël des comités de parcs et de loisirs

La période des festivités étant à nos portes, voici le temps venu de se mettre dans l'ambiance avec les nombreuses activités préparées par les comités de parcs et de loisirs.

Secteur de Sainte-Scholastique Le 7 décembre, de 12 h 30 à 16 h 30

Dépouillement de Noël à la salle Georges Duquette dans le secteur de Sainte-Scholastique. Les inscriptions sont obligatoires afin de recevoir un cadeau. Plusieurs activités vous attendent, telles que des tours de calèche, de la musique et plus encore.

Secteur de Saint-Benoît Le 7 décembre, de 18 h à 22 h

Le Club optimiste de Saint-Benoît organise un défilé de Noël dans les rues du secteur de Saint-Benoît. Dans ce défilé, plusieurs chars allégoriques, dont celui du comité de loisirs de Saint-Benoît, sillonneront les rues. C'est un rendez-vous à ne pas manquer !

Secteur de Sainte-Monique Le 8 décembre, de 12 h à 16 h

Une fête de Noël est prévue dans le secteur Sainte-Monique dans la salle du conseil à l'hôtel de ville. Plusieurs activités sont organisées dans une atmosphère musicale des fêtes, telles qu'une chasse aux trésors, des dessins et des ateliers de biscuits. De plus, des prix seront tirés parmi le public. Venez nous voir !

Secteur du Domaine-Vert Nord Le 21 décembre, de 12 h à 16 h

Dans le cadre du Marché de Noël qui se tiendra au centre culturel du Domaine-Vert Nord, le comité de loisirs du Domaine-Vert Nord invite les Mirabellois à sa fête de Noël. Au programme, il y aura des tours de carriole et des ateliers de maquillage, une visite du père Noël, une distribution de barbe à papa, une chasse aux lutins et de la musique de Noël, bien sûr ! Des kiosques alimentaires seront aussi disponibles sur place.

Prenez du temps pour venir célébrer Noël avec vos concitoyens !

